



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**
Province de Québec

AVIS PUBLIC
Règlement no 245

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 8 février 2022 au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux


Ce règlement détermine les valeurs du conseil municipal en matière d'éthique ainsi que des règles déontologiques devant guider la conduite des membres du conseil, incluant après la fin de son mandat. Ces règles visent notamment à prévenir les situations de conflit d'intérêts ainsi que le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

QUE : Les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier. Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 9 février 2022.

FAIT à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 9^e jour de février 2022.


Heidi Lafrance,
Directrice générale et greffière-trésorière